

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JUILLET 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 19 juillet 2018

Le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit à 21 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire.

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, François BUFFIN, Didier SARKISSIAN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjoints, Laurence TOMASELLO, Christian BEGUE, Dimitri RANSAN,

Absents : Paolo DE ALMEIDA, Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA

Excusés : Mathieu MENDOUSSE, Gaston REY, Josiane POURQUE, Isabelle LUSTRI donne procuration à Emerick DALLA-BARBA

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

Lecture faite du compte rendu de la dernière séance et approbation

Objet : adhésion de nouvelles communes à la fourrière animale du SM3V

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil de la Délibération du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V), réuni le 5 juillet 2018.

Cette Assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable aux demandes d'adhésions formulées par les quarante-six Communes dont la liste est annexée à la délibération du SM3V.

Ces Communes souhaitent confier au Syndicat leur compétence dans le domaine de la création et la gestion d'une fourrière animale.

Le Maire précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Comité du SM3V doivent être soumises à l'avis des organes délibérants des membres du Syndicat. Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, DECIDE :

Vu la délibération du Comité du SM3V en date du 6 juillet 2018,

D'approuver à l'unanimité des membres présents, l'adhésion des Communes dont la liste figure en annexe à la présente délibération, au Syndicat Mixte des 3 Vallées et exclusivement à la carte de compétence optionnelle de création et gestion d'une fourrière et refuge pour chiens et chats ;

Objet : résiliation du bail

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une lettre de Madame SBILLE Virginie l'informant de l'intention de résilier le bail du logement situé 2 rue du 88ème Régime d'Infanterie au 31 juillet 2018

Vu la lettre et Madame SBILLE en date du 2 avril 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ de résilier le bail de location de Madame SBILLE Virginie pour le logement situé 2 rue du 88ème RI.

Objet : demande de Subvention exceptionnelle

Vu la demande d'aide exceptionnelle sollicitée par l'Association RYTHMO DANCE en date du 20 juin pour combler en partie un déficit d'une manifestation ayant eu lieu sur la commune :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE de reporter la réflexion au vote du prochain budget après présentation des comptes annuels de l'association.

QUESTIONS DIVERSES :

- Effectifs école : Monsieur BUFFIN a pris contact avec les nouveaux barrannais ayant des enfants en bas âge afin de faire en sorte qu'ils effectuent leur scolarité à Barran.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.